



LE DON DES MOTS

Une nouvelle édition de l'association « Le Don des Mots » est lancée.

Le principe est simple, de courts textes sont écrits sur un thème prédéfini avec quelques contraintes (mot, et/ou phrase, et/ou personnage, et/ou proverbe ...). Les textes créés à cette occasion sont rassemblés dans un recueil diffusé

au profit du TELETHON.

Les auteurs **versent des frais d'inscription** d'un montant de 10 euros et **abandonnent leurs droits sur les textes produits**. Ceux-ci peuvent être rédigés en vers ou en prose et comporter au **maximum trois pages** (selon un format fourni).

En avril 2012 le sujet sera adressé aux auteurs. Ils nous retourneront leurs textes en pièce jointe par messagerie après avoir apposé en bas du texte leur nom ou pseudonyme. Un accusé de réception électronique leur sera adressé. Seuls les **75 premiers inscrits** pourront être pris en compte.

La vente des recueils s'effectuera :

- soit par les membres de l'association ou dans les dépôts vente
- soit sur un stand au sein de l'organisation du week-end du TELETHON
- soit par le blog ou le site internet

NB : un comité de lecture se réserve le droit d'accepter ou de refuser les textes présentés sans justifier de sa décision. En cas de refus d'édition du texte, son auteur sera remboursé du montant total des frais versés. L'ordre de publication est aléatoire et ne correspond en rien à un jugement de qualité.

Si l'inscription au Don des Mots n'est pas suivie de la création d'un texte les frais d'inscription seront conservés.

avec le partenariat des



Il était une fois la maison...

FICHE d'INSCRIPTION

LE DON DES MOTS

80, avenue Maréchal Leclerc
10450 BREVIANDES

Site : <http://www.ledondesmots.fr>

Nom
Prénom
Rue
Ville
C.P.
Email
.....

Je m'inscris à l'édition
« Le Don des Mots 2012 »10 €

Je désire acheter livres x 6 € =€
 si besoin, frais d'envoi 1 ex : 3 €, 2 ex : 5 €, 3 ex : 7 €

Soit un total de€

Ci-joint un chèque bancaire de ce montant à l'ordre de « Le Don des Mots »

J'accepte les conditions d'écriture
A.
Le

Signature :

Partie à découper et à retourner à l'association.

